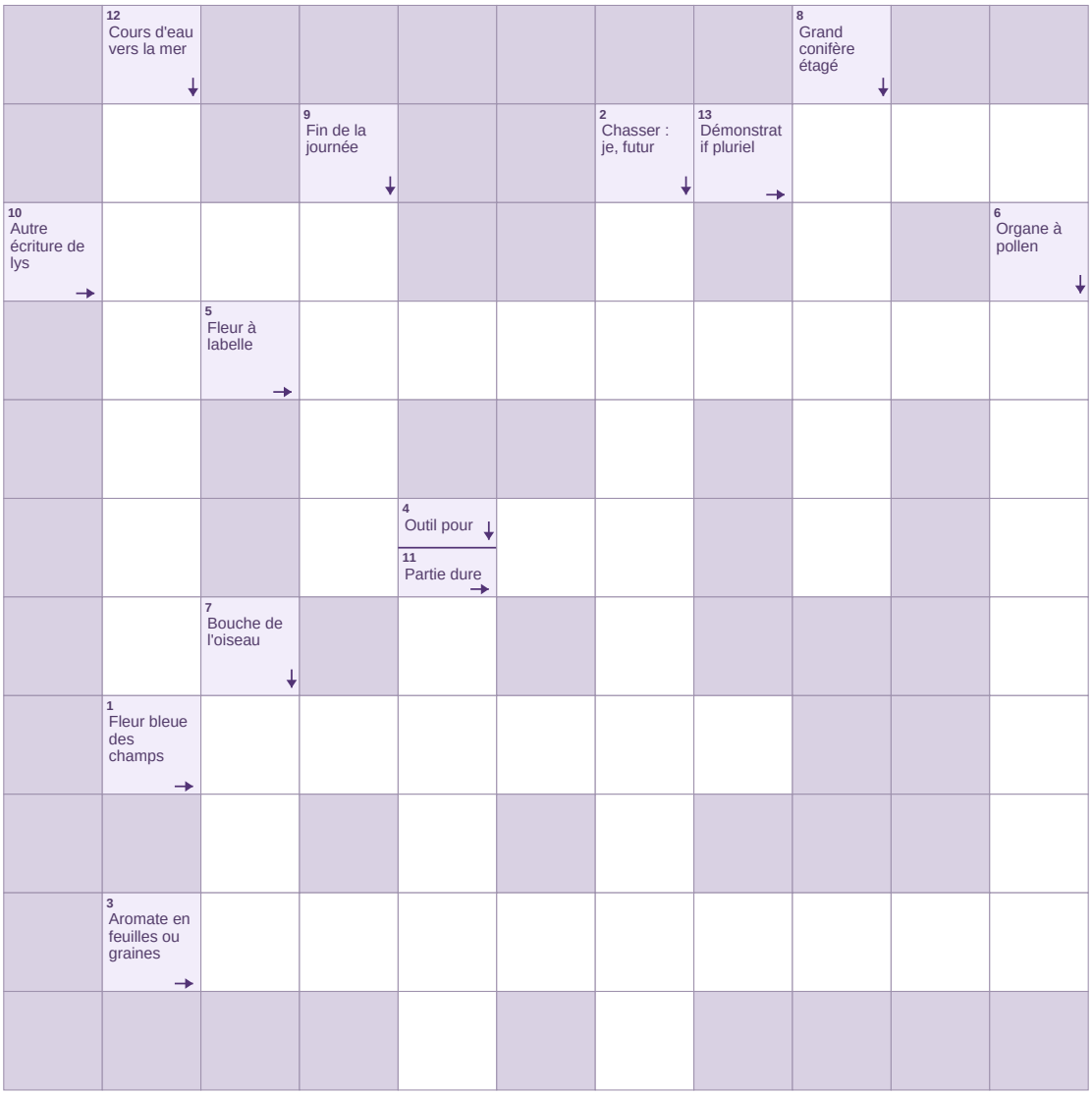
Un mot. Un déclic.

Facile | Grille e010242 | 11 x 11 cases



LES DÉFINITIONS EN CLAIR

1. H · Plante messicole aux fleurs bleues. (6 lettres)

2. V · Conjuguez « chasser » (faire partir d'un lieu) avec « je » au futur simple de l’indicatif. (9 lettres)

3. H · Plante dont les feuilles et les graines s'utilisent en cuisine. (9 lettres)

4. V · Instrument gradué servant à mesurer des longueurs. (5 lettres)

5. H · Plante dont la fleur possède souvent un pétale spécialisé appelé labelle. (8 lettres)

6. V · Organe mâle de la fleur portant les anthères. (7 lettres)

7. V · Partie dure qui entoure la bouche des oiseaux. (3 lettres)

8. V · Arbre résineux dont les branches peuvent former des étages. (5 lettres)

9. V · Partie de la journée qui précède la nuit. (4 lettres)

10. H · Plante à bulbe aux grandes fleurs. (3 lettres)

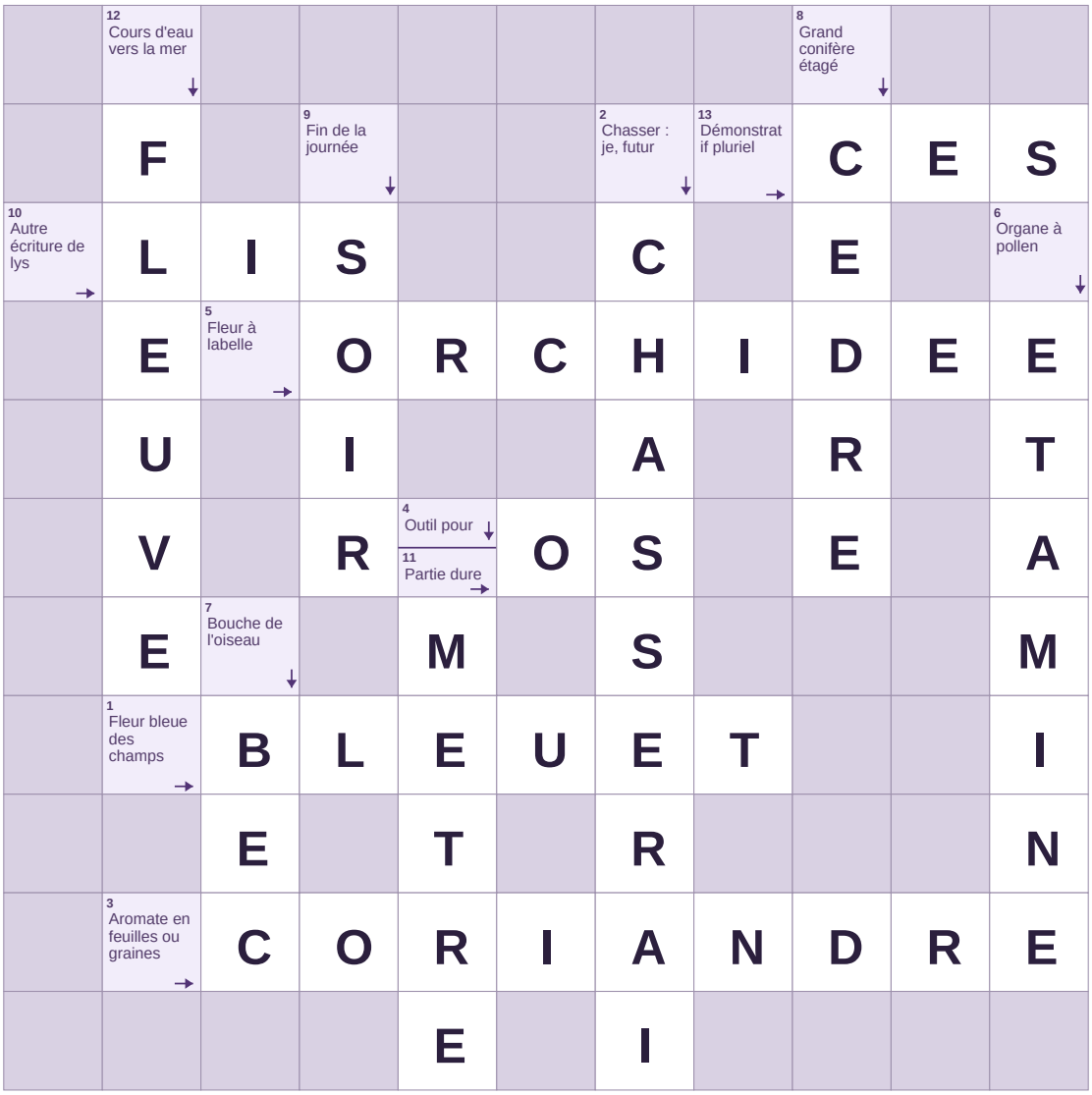
11. H · Élément rigide qui contribue au soutien du corps. (2 lettres)

12. V · Cours d'eau qui se jette dans une mer ou un océan. (6 lettres)

13. H · Déterminant démonstratif employé au pluriel. (3 lettres)

Le corrigé, à part.

Facile | Grille e010242 | 11 x 11 cases



LES RÉPONSES ET LEUR ORTHOGRAPHE

1. H · bleuet — Plante messicole aux fleurs bleues.

2. V · chasserai — Conjuguez « chasser » (faire partir d'un lieu) avec « je » au futur simple de l'indicatif.

3. H · coriandre — Plante dont les feuilles et les graines s'utilisent en cuisine.

4. V · mètre — Instrument gradué servant à mesurer des longueurs.

5. H · orchidée — Plante dont la fleur possède souvent un pétale spécialisé appelé labelle.

6. V · étamine — Organe mâle de la fleur portant les anthères.

7. V · bec — Partie dure qui entoure la bouche des oiseaux.

8. V · cèdre — Arbre résineux dont les branches peuvent former des étages.

9. V · soir — Partie de la journée qui précède la nuit.

10. H · lis — Plante à bulbe aux grandes fleurs.

11. H · os — Élément rigide qui contribue au soutien du corps.

12. V · fleuve — Cours d'eau qui se jette dans une mer ou un océan.

13. H · ces — Déterminant démonstratif employé au pluriel.